BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2264

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

490 701 695 RCS Créteil.
VOXEA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 13, Rue Séjourné, 94000 Créteil.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION VOXEA Société à responsabilité limitée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 13 Rue Séjourné 94000 Créteil N° RCS 490 701 695 RCS Créteil, est société absorbante HM PARTNERS Société par actions simplifiée Au capital de : 26 000,00 EUR Siège social 13 Rue Séjourné 94000 Créteil N° RCS 752 220 335 RCS Créteil, est société absorbée Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Créteil du 09 mars 2022, la société HM PARTNERS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 26 000 euros dont le siège social est situé 13, Rue Séjourné 94000 CRETEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 752 220 335, et la société VOXEA, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 13, Rue Séjourné 94000 CRETEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 490 701 695, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HM PARTNERS par la société VOXEA. La société HM PARTNERS ferait apport à la société VOXEA de la totalité de son actif, soit 611 399 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 480 530 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 130 869 euros. La société VOXEA détenant la totalité des actions de la société HM PARTNERS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de HM PARTNERS détenues par VOXEA un mali de fusion de 1 206 930 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HM PARTNERS depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société VOXEA. La fusion sera réalisée le 15 avril 2022 et au plus tard le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société HM PARTNERS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Créteil au nom des deux sociétés le 10 mars 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au

présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

